



FRONT NATIONAL POUR LA DEFENSE DE LA CONSTITUTION

COMMUNIQUE N°213

Considérant la gestion unilatérale de la transition par la junte au pouvoir en Guinée ;

Considérant le mépris et l'arrogance que la junte manifeste à l'égard des forces vives de la nation dans la gestion de la transition ;

Considérant le refus systématique de la junte d'ouvrir un cadre de dialogue crédible entre elle et les forces vives pour définir les termes de la transition ;

Prenant la mesure des risques perceptibles de l'échec de la transition, fruit de la lutte démocratique des citoyennes et citoyens pro-démocratie ;

Déterminé à sauvegarder les acquis démocratiques chèrement conquis par le vaillant peuple de Guinée ;

Le FNDC informe l'opinion nationale et internationale qu'il organise une série de manifestations citoyennes et pacifiques dans le Grand Conakry, le jeudi 28 juillet 2022, et sur toute l'étendue du territoire national, le jeudi 4 août 2022, conformément aux articles 20 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, 21 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, 11 de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, 34 et 8 alinéa 2 de la charte de la transition Guinéenne.

Cette série de manifestations visent à dénoncer :

1. L'absence d'un cadre de dialogue entre le CNRD, les acteurs politiques et de la société civile, conformément à l'article 77 de la charte de la transition, pour définir le chronogramme de la transition ;
2. La confiscation des droits et libertés des citoyens (droit de manifestation, liberté d'expression et liberté de circulation...) ;
3. L'instrumentalisation de la justice par la junte pour humilier et harceler les leaders de la société civile et des partis politiques notamment ceux qui dénoncent sa gestion autoritaire et unilatérale ;
4. Le refus obstiné du CNRD de publier la liste nominative de ses membres et de se soumettre à l'obligation de faire la déclaration de leurs biens ;
5. La corruption endémique et le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques ;
6. Le retard volontaire pour l'ouverture du procès des crimes de sang.

Conformément à la réglementation en vigueur en République de Guinée, le FNDC dévoilera les itinéraires de la marche pacifique dans les lettres d'information qu'il adressera aux autorités des communes à traverser.

Conakry, le 21 juillet 2022

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons !

#TransitionMandaMaara

La Coordination nationale du FNDC